

San Sept de la Republique francaise une et indivisible Il le  
sint Mous frutidor par Devant Moi Joseph andré Mouchon  
Officier Public de cette Commune, de la Garde Chef lieu du  
Canton Département du Var soul compare Charles Gardon  
honore Rebel tous Deux age de Plus de Vingt un an est Regidant  
en cette Commune, le quel Mont Declare que Espris fillot age de  
Sept tant fils de feu Jean est fue Marie Regnaud Epou de Claude  
Julien est Decede ce Pour Dunt Dans la Maison Rue de la liberte

Dapies cette Declaration je Me Suint trempoter a l'heure de Sont  
Domicile Pour Macurel du dit Decé j'en ai Decé le present acte  
que j'ai signé est les temoins ont Sectare Ne le savoir

Mouchon

N<sup>o</sup> 56.  
Espris fillot